



UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 27.10.2025

Question écrite

Delémont, le 26.10.2025

INDEMNITES SUPPLEMENTAIRES VERSEES PAR LE CONSEIL COMMUNAL A SES MEMBRES, QUE NOUS CACHE DONC LE MAIRE DE DELEMONT ?

Lors de la séance du Conseil de Ville du 29 septembre dernier, nous sommes revenus sur l'affaire des indemnités supplémentaires controversées que les membres du Conseil communal de Delémont se sont versées à eux-mêmes durant l'exercice de leur mandat. Grâce aux informations d'un ancien maire, nous apprenons que cette pratique ne reposait sur aucune pratique précédente et qu'elle a été mise en place sous l'égide de M. le maire Damien Chappuis à partir de 2016. Malheureusement, les questions légitimes que posent cette pratique ne reçoivent jamais les réponses que méritent les élus du Conseil de Ville et la population delémontaine alors même que cette affaire agite les esprits depuis de nombreux mois. Une fois encore, le Conseil communal se refuse à toute transparence dans ce malheureux dossier et élude au lieu de répondre aux interrogations légitimes des élus et des citoyens, en se bornant à renvoyer aux informations adressées au Ministère public. Cette regrettable attitude contrevient aux impératifs de transparence et à la loi sur la transparence que des conseillers communaux responsables doivent à leur population et à ses représentants. On comprend d'autant moins cette attitude que le Conseil communal ne cesse de répéter qu'il a agi en toute légalité. On ne comprend pas les motifs qui peuvent pousser les membres de l'exécutif à cacher des informations essentielles pourtant transmises au Ministère public. On le comprend d'autant moins que le maire, président de cet exécutif, ne cesse de répéter que cette pratique est conforme aux règlements. Même si nous le contestons pour notre part, ceci devrait faciliter une communication enfin transparente sur les montants importants encaissés par ceux de ses membres concernés par cette pratique. On le comprend encore moins quand le maire prétend une fois encore que cette pratique a fait l'objet d'une information préalable au Conseil de Ville. Qu'est-ce qui l'empêche de se montrer transparent également après coup ? Dans l'action politique, seule la transparence des responsables peut générer la confiance. Nous réitérons donc nos questions au Conseil communal

- quels montants exacts d'indemnités supplémentaires ont été versés à chaque membre du Conseil communal concerné par cette pratique ?

- pour accomplir quelles tâches ?

- combien d'heures ont précisément été défrayées par ces versements ?

Nous attendons des réponses précises. Le respect dû aux contribuables de la capitale jurassienne le commande. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire au moment où M. le maire Damien Chappuis sollicite la confiance du peuple jurassien dans le cadre de sa campagne pour un siège au Gouvernement.

Pour l'UDC Delémont, Dominique Baettig